

## Le Transport de Véhicules à la Réunion

### Le mode de transport de votre véhicule

Nous vous proposons deux modes de transport différents:

- Le transport de voiture sur navire roulier au départ du port du Havre
- Le transport de voiture en conteneur de groupage depuis le port de Rouen

### Le transport de voiture sur navire roulier au départ du port du Havre

Les navires rouliers (ou Ro-ro) sont des navires dédiés au transport de véhicules, principalement des véhicules neufs. Vous pouvez voir quelques photos dans notre galerie.

### Dépôt du véhicule

Vous avez la possibilité de venir vous-même déposer le véhicule au port, si vous ne pouvez pas vous déplacer, nous pouvons organiser le pré-transport de votre véhicule dans la France entière. Lorsque vous déposez votre véhicule, nous établissons un état des lieux précis qui répertorie ses accessoires et son état général.

### Le transport de voiture en conteneur de groupage au départ du port de Rouen

Votre véhicule est chargé dans un conteneur de groupage qui est complété avec différentes marchandises appartenant à différents clients. Vous payez un montant forfaitaire basé sur le volume de votre véhicule. Outre une sécurité accrue, vous avez la possibilité de charger votre véhicule d'effets personnels. Pour voir quelques photos de voiture en conteneur, vous pouvez vous rendre sur notre Blog.

### Dépôt du véhicule

Vous devez déposer vous-même le véhicule au port ou l'état des lieux répertoriant accessoires et état général du véhicule vous sera remis.

### Le service maritime

- Service Roulier au départ du Havre: entre 2 et 3 départs par mois avec une durée de 30 jours en moyenne pour la traversée.
- Service conteneurisé au départ de Rouen: Nous vous proposons un départ hebdomadaire avec une durée de traversée d'environ 1 mois.

### Comment récupérer votre véhicule à Pointe des Galets (Port Réunion):

Rien de plus simple! Une fois le navire parti de métropole, nous vous expédions un courrier recommandé contenant tous les documents et informations utiles afin que vous puissiez récupérer votre véhicule dans les meilleures conditions à l'arrivée. De manière générale, vous pouvez prendre disposition de votre véhicule deux à trois jours suivant l'arrivée du navire.

Vous aurez **deux formalités** à accomplir:

1. Acquitter les frais de débarquement du véhicule chez l'agent de la compagnie maritime (Nous vous indiquerons le montant des frais et l'adresse de l'agent)
2. Présenter vos documents au bureau des douanes du port et éventuellement régler droits et taxes liées à l'octroi de mer (Nous vous indiquerons l'adresse du bureau des douanes)

### Les documents à fournir:

1. Si le véhicule embarque au port du Havre: Carte grise originale uniquement.
2. Si le véhicule embarque au port de Rouen:
  - Carte grise originale
  - Certificat de non-gage en cours de validité (à retirer en préfecture ou directement sur Internet)
  - Justificatif de votre transfert sur la Réunion au nom du titulaire de la carte grise (type certificat de changement de domicile/ Lettre d'embauche / Avis de mutation)
  - Copie d'une pièce d'identité au nom du titulaire de la carte grise.
  - Inventaire daté, signé et valorisé

Vous êtes intéressé? Vous trouverez nos coordonnées pour nous demander un devis ou des informations complémentaires sur notre site Web.